

Autoroute A31- carte B

Secteurs affectés par le bruit, localisés en application des articles R 571-32 et suivants du code de l'environnement

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°1613
Chaumont le 05 Mai 2009

Le Préfet



direction départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Haute-Marne

classement sonore des infrastructures

-  catégorie 1 (d = 300m de part et d'autre de l'infrastructure)
-  zone affectée (tampon de largeur d)

la précision de ce document est le 1/25 000 (format papier A3 -(29.7 x 42)- pour une impression optimale)

